

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 3 | BELVÉDÈRE

Compte rendu

Séance du 4 février 2026 à 19 h à la Salle des caucus de l'Hôtel de ville de Val-d'Or

PRÉSENCES :

Mme Maryse Ouellet, conseillère municipale du district no. 3 et présidente du conseil de quartier

M. Julien Beaudet, conseiller de quartier

M. Gilles Bernatchez, conseiller de quartier

Mme Martine Dufour, conseillère de quartier

M. René Jacob, conseiller de quartier

Mme Madeleine Robillard, conseillère de quartier

M. Normand Roy, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 5 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Maryse Ouellet, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. René Jacob, appuyé par Mme Madeleine Robillard de l'adopter, tout en gardant le point *varia* ouvert au cours de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BEL2026-02-01

3- Lecture et suivis du compte rendu de la rencontre du 20 août 2025

La présidente effectue une lecture du compte rendu de la rencontre du 20 août 2025, tout en rappelant à ses conseillers les points principaux qui ont été abordés. Il est proposé par M. Gilles Bernatchez, appuyé par Mme Madeleine Robillard de l'adopter avec les corrections demandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BEL2026-02-02



- 4- Interdiction de stationnement pour l'hiver d'un côté de la rue des Érables :** La présidente a discuté du sujet avec la directrice générale et une réponse du CCSRM est toujours attendue. Depuis le début de son mandat, elle a rencontré la policière-relais à seulement une occasion, en compagnie de Mme Laverdière, la précédente conseillère municipale. Il n'a pas été possible d'aborder l'ensemble des éléments. Un rendez-vous est fixé à la mi-février. Mme Ouellet assurera un suivi, soit par courriel, soit lors de la prochaine rencontre.

Monsieur Jacob souligne que la première demande a été faite en septembre 2023, tel qu'indiqué au compte rendu. Le point a ensuite été abordé lors de presque toutes les rencontres subséquentes. Puisque la décision est de nouveau reportée, il juge la situation regrettable, considérant que nous sommes maintenant en 2026.

Mme Mylène Maranger, citoyenne grandement impliquée dans la démarche d'interdire le stationnement pour l'hiver d'un côté de la rue des Érables depuis plusieurs années, prend la parole. L'interdiction demandée est de la rue des Saules jusqu'à la rue des Sapins.

Il lui a été dit de source sûre que le CCSRM serait passé évaluer la situation, sans toutefois constater de problématique. Le 15 juin 2025, M. Benjamin Turcotte, ex-conseiller municipal alors membre délégué au CCSRM, a confirmé par vive voix que la demande de juin 2024 n'avait jamais été faite. À partir de ce moment, Mme Maranger a constitué un dossier avec photos à l'appui et elle a collecté des signatures. Mme Maranger enverra une nouvelle photo à la présidente par courriel, afin d'appuyer sa relance.

Le conseil de quartier demande une position; il est prêt à assumer un « non », mais ne veut pas vivre avec un espoir.

Le CISSSAT n'est pas responsable de cette situation s'il manque de stationnements pour les travailleurs, il s'agit d'une problématique liée à la rue et relevant de la Ville. Pour cette raison, le conseil de quartier souhaite réitérer sa demande.

- 5- Problématique de l'intersection de la rue des Érables et de la 6^e Rue :** Il n'est finalement pas possible d'installer un stop à cet endroit en raison de l'aménagement actuel de l'intersection. À la place, un projet pilote similaire à celui implanté en face de la bibliothèque pourrait voir le jour. De gros blocs de ciment seront donc installés en priorité à l'été 2026 ayant pour effet de rétrécir la voie. Cette méthode a été utilisée à d'autres endroits et elle a fait ses preuves. Bien que le marquage au sol eût été fait pour une traverse piétonne, quelque chose de mieux adapté sera fait pour permettre d'améliorer la visibilité et de la traverser en toute sécurité. Effectivement, cette voie est très achalandée et empruntée par des élèves du primaire.

- 6- Plantation d'arbres à la Maison des aînés et alternative :** La plantation a été payée et faite.

Une question est posée par Mme Maranger concernant ce qu'il restait de l'enveloppe budgétaire de 15 000 \$: qui de la Ville ou du CISSSAT effectue les vérifications? Il est répondu que la trésorière municipale vérifie et émet les chèques.

M. Jacob confirme qu'environ 25 arbres ont été plantés; des conifères et feuillus. Également, l'aménagement a nécessité des travaux au niveau du sol.



Il est demandé de vérifier si le CISSSAT a tenu promesse et a planté lui aussi des arbres. Après cette vérification, on pourra dire que ce dossier est conclu.

7- Activités à venir :

- a. **6^e Édition de l'Hiver en fête** : L'événement se déroulera du 5 au 8 février. Les activités cette année se dérouleront sur la 3^e Avenue, entre la Banque Royale et Le Prospecteur. Il y aura également un chapiteau sur la rue de l'Ukraine. Parmi les activités, des feux d'artifice sont prévus au centre-ville, et de la pêche au lac des Sœurs.
- b. **Concert gratuit de l'Ensemble Allegro** : Cette activité se tiendra à la Bibliothèque de Val-d'Or le dimanche 22 février à 14 h.
- c. **Assemblée publique *Logement retour vers le social*** : Présenté par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), cette activité aura lieu le mercredi 25 février de 18 h à 20 h à la salle Hecla Québec, au marché public. L'assemblée publique se déroulera en collaboration avec l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue (ALOCA). Le FRAPRU réalise une grande tournée provinciale sur les initiatives en logement qui pourraient être implantées.
- d. **Cité polaire** : Ce grand événement musical se déroulera les 27 et 28 février à la Cité de l'Or. Les billets sont déjà en vente. La programmation est disponible sur la page Facebook.

8- Varia

- a. **Parc à chiens** : M. Bernatchez voudrait que le parc à chiens soit publicisé le plus possible. Beaucoup de gens circulent avec leur chien dans les rues, notamment, dans le boulevard des Pins, alors qu'il existe un lieu pour permettre aux chiens de circuler. Une publication pourrait être refaite dans le bulletin municipal Le Contact. Toutefois, il est rappelé qu'aucun règlement municipal n'empêche de promener son chien sur le bord de la rue. Quoiqu'il en soit, il serait bon de faire connaître le parc à chiens et ses règlements.
- b. **Adhésion à Municipalité amie des aînés (MADA)** : Le conseil de quartier souhaiterait que la Ville de Val-d'Or soit membre pour bénéficier des services et subventions. Aux dernières nouvelles, celle-ci n'a pas encore adhéré à MADA. Les travaux ont arrêté avec le départ de Mme Èveline Laverdière. Un suivi sera réalisé auprès de M. Paul-Antoine Martel, qui travaille sur ce dossier.
- c. **Réparations à la Tour Rotary** : La fin des travaux est envisagée pour le printemps ou au début été.
- d. **Nouveau développement rue Giguère/Baie-Carrière** : Des explications sont données sur ce développement. Les plans ont été revus en caucus, et une école sera construite au centre, parce que l'école Sainte-Marie est pleine à capacité. Si l'on souhaite développer ce coin, on n'a pas le choix d'établir une autre école. En résumé, celle-ci ne sera pas construite sur le bord de la route (rue Barrette), mais au centre du quartier.

Il est suggéré avec ces nouveaux développements d'attirer de nouveaux talents tels que des dentistes. Les gens sont obligés d'aller à l'extérieur de la région. Cette problématique vise d'autres professionnels : optométristes, vétérinaires, etc. Pourquoi ne pas organiser une campagne de style « Petite séduction »?



- e. **Discussion sur les logements :** Une discussion sur la densité des logements débute.
- **Minimaisons de la rue Sévigny :** Ces maisons coûtant trop cher, le projet a été mis sur la glace.
 - **Densité des logements :** La réglementation s'est assouplie en ce qui a trait à la construction de logements.
 - **Répertoire des maisons unifamiliales :** D'ici décembre 2026, tous les propriétaires de maisons unifamiliales recevront une lettre pour leur demander de se conformer. S'il est autorisé de louer des chambres, cette pratique nécessite un permis.
 - **Légalité des minimaisons de type conteneurs :** Un citoyen souhaiterait connaître la réglementation municipale à ce sujet et savoir ce qui se fait ailleurs. La question pourrait également être apportée à la direction pour être discutée en caucus.
- f. **Phase 5 de la revitalisation du centre-ville :** Les stationnements ne seront plus les deux côtés en parallèle. Les stationnements en épis seront remplacés par des stationnements en parallèle. Ce réaménagement permettra de gagner seize stationnements et ceux-ci manquent en ville. De plus, dans cette partie de la ville, peu de commerces ont besoin d'une terrasse. La réfection s'annonce au printemps 2026.
- g. **Déneigement des bancs de neige au centre-ville :** La hauteur des bancs de neige serait moins haute cette année. La neige a été davantage ramassée, car il y avait eu beaucoup de plaintes l'an dernier.
- h. **Programme triennal d'immobilisation (PTI) :** Certains projets ne pourront être réalisés cette année. La présidente rappelle aux membres de lui soumettre les idées de projets en tout temps.
- i. **Budget de quartier :** La somme de 2500 \$ est disponible pour de nouveaux projets. Mme Ouellet fera un retour sur les derniers projets financés à la prochaine rencontre.

13- Date de la prochaine assemblée

Le prochain conseil de quartier de Belvédère aura lieu le mercredi 15 avril 2026 à 19 h à la Salle des caucus de l'Hôtel de ville de Val-d'Or.

14- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. René Jacob, appuyé par M. Gilles Bernatchez, de lever la séance. Il est 20 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BEL2026-02-03

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée

